

Séance extraordinaire du 8 mai 2015

Procès-verbal



01 (2015-05-220) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2015

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 8 mai 2015, à midi (12h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers, absente Siège # 4 Mme Micheline Beaudet, absente

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras, absent

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham qui est présente par téléphone. Elle confie la présidence à M. Pierre Audesse, maire suppléant.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le vendredi 1er mai 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte à 12h.

Adoptée unanimement.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 1 er mai 2015

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

02 (2015-05-221) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2015-05-222) - Résultat appel d'offre 2015-04

Il est proposé par la mairesse Mme Sylvie Fortin Graham d'annuler l'appel d'offre 2015-04 puisque les prix soumis sont élevés par rapport à l'estimé du contrat que le conseil municipal avait établi. Il est également proposé de recommencer le processus d'appel d'offre par invitation pour la fourniture du béton du projet de l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 (2015-05-223) - Résultat appel d'offre 2015-05

ATTENDU QUE le conseil a procédé par appel d'offre par invitation 2015-05 pour des travaux de finition du béton pour le projet de l'aréna;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invité à participer à l'appel d'offre;

ATTENDU QUE, Cimota inc. a soumissionné pour un montant de 40 965.59 \$ taxes incluses et que la soumission est conforme et que Bétoxy inc. a soumissionnée pour un montant de 37 930.25 \$ taxes incluses et que la soumission est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer le contrat de finition de béton à Bétoxy inc. et de prendre la dépense au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 (2015-05-224) - Résultat appel d'offre 2015-06

ATTENDU QUE le conseil a procédé par appel d'offre par invitation 2015-06 pour des travaux d'armature de béton pour le projet de l'aréna;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invité à participer à l'appel d'offre;

ATTENDU QUE, Armature ProFer a soumissionné pour un montant de 40 248.56 \$ taxes incluses et que la soumission n'était pas conforme, que Acier AGF Ecan a soumissionnée pour un montant de 40 224.01\$ taxes incluses et que la soumission est conforme, que Les Ferailleurs du Québec inc. a soumissionné pour un montant de 48 634.43 \$ et que la soumission est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer le contrat d'armature de béton à Acier AGF Encan et de prendre la dépense au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 (2015-05-225) - Résultat appel d'offre 2015-07

ATTENDU QUE le conseil a procédé par appel d'offre par invitation 2015-07 pour les service d'un entrepreneur général de soutien pour la réalisation des travaux à l'aréna.

ATTENDU QUE quatre entreprises ont été invité à participer à l'appel d'offre;

ATTENDU QUE, Construction M. inc. a soumissionné au montant de 61 230 \$ (pour une tarification horaire estimé) et que la soumission n'est pas conforme et que Construction Bernanrd Larochele a soumissionné au montant de 54 700 \$ (pour une tarification horaire estimé) et que la soumission est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer le contrat de service pour un entrepreneur général de soutien à Construction Bernanrd Larochele et de prendre la dépense au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 (2015-05-226) - Résultat appel d'offre 2015-08

ATTENDU QUE le conseil a procédé par appel d'offre par invitation 2015-08 pour la mécanique de réfrigération de la dalle de patinoire

ATTENDU QUE la municipalité a procéder par appel d'offre public via le site internet du SEAO (Système électronique d'appel d'offre public);

ATTENDU QUE, quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre public;

ATTENDU QUE Leprohon Maître es celsius à soumissionné pour un montant de 182 992,74 \$ taxes incluses et que la soumission est conforme, que Réfrigération Plomberie et chauffage Longueil inc a soumissionné pour un montant de 160 254.89 \$ taxes incluses et que la soumission n'est pas conforme, que Réfrigération Noël inc a soumissionné pour un montant de 140 269,50 \$ taxes incluses et que la soumission n'est pas conforme et que Cimco Réfrigération a soumissionné pour un montant de 120 000.56 \$ taxes incluses et que la soumission est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer le contrat de la mécanique de réfrigération à Cimco Réfrigération et de prendre la dépense au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 (2015-05-227) - Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 12h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse